

### Arrêté

**Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement par la voie contractuelle d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) dans le corps des Secrétaires Administratifs de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur organisé par l'Université Polytechniques Hauts de France de l'année 2020.**

Le Président de l'Université Polytechniques Hauts de France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2020 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture de recrutement de Secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur de Classe Normale (SAENES CN) réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement de Secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur de Classe Normale, Assistant Archiviste, réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et organisé par l'Université Polytechnique Hauts de France, est composée de :

Monsieur Philippe PUDLO, Responsable scientifique du Pôle de Recherche et d'Innovation en Mobilité et Handicap, Chargé de mission mobilité durable et handicap, Université Polytechniques Hauts de France

Madame Valérie BRAEM, Responsable du développement des compétences et du conseil en mobilité carrière, Direction des ressources humaines, Université Polytechniques Hauts de France

Madame Sylvie TOURNAY, Responsable des Archives, Université Polytechnique Hauts de France

Article 2 : Le Président de l'Université Polytechnique Hauts de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VALENCIENNES, le 4 Novembre 2020

